

**ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE  
ENTRÉE EN VIGUEUR D’UN RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 6 août 2018, a adopté le règlement suivant:

**RCA-23-10 « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »**

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D’Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 14 août 2018.

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d’arrondissement